

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **23 (1878)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

à Cossonay ; Bächler, Charles, à Berne ; Jans, Charles, à Neuchâtel ; Schmidt, Emile à Zoug ; Stähelin, Guillaume, à Wattwyl ; Isoz, François, à Lausanne ; Braunschweiler, Bernard, à Buhler.

### NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département militaire fédéral s'occupe en ce moment de la publication d'un manuel pour les sous-officiers. Ce manuel, dont le plan est déjà tracé et a été communiqué aux sociétés des sous-officiers, traiterait les points suivants : Constitution fédérale, géographie militaire, lecture des cartes et étude du terrain, théorie de tir et connaissance de l'arme, principes de la tactique élémentaire, rôle du sous-officier dans le combat, travaux des pionniers de campagne, le combat moderne pour les trois armes, la position de l'arme du génie, le service sanitaire et le service administratif dans leurs rapports avec les différentes armes, la position du sous-officier, sa compétence en matière pénale, etc. C'est M. le lieutenant-colonel d'Elgger qui serait chargé de la rédaction de ce manuel.

ZURICH. — La société de gymnastique d'hommes de Winterthur, vient de décider d'ouvrir, pour la durée de l'été, un cours libre et gratuit de gymnastique militaire, auquel pourront assister tous les jeunes gens de Winterthur et des communes avoisinantes, âgés de 16 à 20 ans.

ANGLETERRE. Un récent procès militaire a mis au grand jour une défectuosité du système de recrutement dans l'armée anglaise, provenant de la mauvaise tenue des registres constatant l'état civil ou militaire des personnes, ainsi que du respect exagéré de la liberté individuelle.

Il s'agissait du jugement d'un soldat du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie, James Morrisey, qui commença par être mousse à bord du navire de guerre « l'*Inflexible* » et fut congédié avec déshonneur du service en 1868. Pendant l'été de 1871, il s'engagea dans le 6<sup>e</sup> Lancashire militia, s'enrôla de nouveau, au commencement de 1872, dans le Liverpool militia. Un an après, il s'engagea dans le 2<sup>e</sup> Lancashire militia. En janvier 1874, il rejoignit le Royal artillery ; au printemps de la même année, il entra dans la Durham militia ; dans le courant de septembre, il prit du service comme matelot à bord d'un navire marchand ; il se révolta en pleine mer et fut puni de 18 mois de prison. Aussitôt sorti de prison, il recommence ses engagements frauduleux, et pendant le mois de septembre 1876 il s'enrôle successivement dans le 2<sup>e</sup> Lancashire militia, le 5<sup>e</sup> West-York militia, puis dans le 20<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il déserte deux ou trois jours après pour prendre du service dans le 14<sup>e</sup> d'infanterie, et comme soldat de ce régiment il passe trois fois devant le conseil de guerre.

Il est probable qu'un grand nombre d'hommes sont dans le même cas, beaucoup doivent faire partie de plusieurs régiments de milice et appartenir en même temps à la réserve de l'armée.

Pour remédier à de telles fautes, on marquait jadis les déserteurs, mais cette peine a été supprimée et les abus vont en se multipliant.

---

A Paris, chez TANERA ; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs ;

## GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

Esquisse des événements militaires  
et politiques

par

**Ferdinand LECOMTE,**

colonel-divisionnaire.

Tome I<sup>er</sup>, in-8<sup>o</sup> avec 3 cartes, 6 francs.

**Le Tome II<sup>me</sup> paraîtra prochainement.**

---

LASUANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.